

Séance du Conseil Municipal

du 16 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le 16 décembre à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune de CANVILLE les deux églises se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, Josiane CERVEAU, en date du 03 décembre 2015.

Etaient présents : Mmes CERVEAU Josiane, CHARTON Ghislaine et FRUIT Martine.
Messieurs BACHELET J-Marc, BELLEVALLEE Jean, CRONIER Arnaud, FLEURY Ludovic, PERRIAU Fabrice, ROUSSIGNOL Sylvain.

Etaient absents excusés et ayant donné pouvoirs : Mr BERNIER Stéphane à Mr PERRIAU Fabrice, Mr LEGRAND Jean à Mme FRUIT Martine.

Secrétaire de séance : Mr CRONIER Arnaud.

Lecture est faite du Procès verbal de la précédente réunion.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver ce compte rendu, ce qui est fait à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I - DOSSIER ACCESSIBILITE :

Présentation du dossier par Monsieur SEGAIN de l'entreprise « FREMICOURT ».

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public.

Afin de s'inscrire dans le mouvement sont mis à disposition des mairies les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap).

Après une présentation complète de la part de l'Entreprise « Frémicourt » située à Saint-Saire sur le dossier Ad'Ap, une décision doit être prise par l'ensemble du conseil municipal.

Après discussion, et après en avoir délibéré, il a été décidé de procéder au vote afin de présenter le dossier Ad'Ap. Le projet a été voté à 8 voix pour et 3 voix contre.

Le document « CERFA » sera adressé au préfet de Rouen pour validation.

II- COMPTE-RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

1-SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Le contrat pour 12 ans avec VEOLIA pour le traitement des eaux usées a été signé.

2-COMMUNAUTE DE COMMUNES

Il a d'abord été fait un compte-rendu sur la réunion de la communauté de communes du 07/12/2015.

Ensuite, Madame le Maire a lu la lettre du préfet pour approuver le projet du schéma de coopération intercommunale.

Vu la loi du 7 Août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Seine-Maritime qui a été présenté par Monsieur le Préfet à la commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 2 octobre dernier,

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet propose une fusion entre les communautés de communes.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil de donner leur avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Approuve le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet le 2 octobre 2015 et portant notamment sur la fusion des communautés de communes « Plateau de Caux fleur de lin et Communauté de communes de Yerville Plateau de Caux ».

-AUTORISE Madame le Maire à transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime.

3-SIVOSSE de DOUDEVILLE

Il a été fait un compte rendu sur le SIVOSSE de DOUDEVILLE :

- Démission du Président et du bureau pour un désaccord avec le département sur le transport d'un élève dans un établissement privé.

- Modification des statuts suite à la demande de retrait de la commune de PRETOT-VICQUEMARE de la compétence 1 « ramassage scolaire primaire » :

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet de modification des statuts du « SIVOSSE » de la région de Doudeville.

4-SIVOSSE SAINT- LAURENT

Un compte rendu succinct a été fait par le délégué du « SIVOSSE ».

Il nous a informés sur la désignation de l'architecte pour la construction de la nouvelle école de Saint-Laurent-En-Caux.

La société « POLYFORME ARCHITECTE » a été retenue.

III - RECENSEMENT

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que le recensement aura lieu dans la commune en ce prochain début d'année. A ce titre, il a nommé Madame LEMARCHAND Martine comme coordonnateur communal et Madame BROOD Mélanie comme agent recenseur pour la commune.

En ce qui concerne la rémunération qui leur sera versée, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident de reverser l'indemnité reçue à la commune pour ce travail ; la somme de 724 € répartie comme suit :

- La rémunération de l'agent recenseur sera de 500 €
- La rémunération du coordinateur communal sera de 224 €.

IV - VOIRIE

Comme chaque année, en prévision de la préparation du Budget Primitif, Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil pour monter les dossiers de demande de subvention à la DETR pour de futurs investissements, elle propose donc le projet suivant :

Travaux de voirie pour :

- La Rue de la Perelle
- Rue Champêtre
- Route d'Autigny

-

Considérant que ces investissements sont nécessaires, à l'unanimité les conseillers donnent leur accord.

Pour ces dépenses d'investissement susceptibles de recevoir une subvention, les membres du Conseil autorisent Mme Le Maire à les solliciter.

Madame Le Maire précise que la restauration du retable est terminée et remis à sa place initiale.

V - DIVERS

-1 - Un conseiller aurait aimé être prévenu en amont, sur la décision de prendre un jeune pour faire un stage de 15 jours non rémunéré, dans notre commune, avec l'agent communal. Madame Le Maire précise qu'il n'est pas nécessaire de délibérer sur ce sujet et qu'il n'y a pas nécessairement lieu de prévenir l'ensemble du Conseil Municipal pour les petits dossiers quotidiens. Madame le Maire précise également que les dossiers importants font et feront toujours l'objet une délibération au niveau du Conseil Municipal.

-2 - Il a été précisé également qu'un manque de sécurité pour l'agent technique était présent car celui-ci se servait d'un escabeau quatre marches lors de l'entretien et le nettoyage des carreaux. Le conseiller préconise d'acheter un « karcher à rallonge » pour carreaux. Madame le Maire précise qu'il n'y a que quatre marches à l'escabeau et que la question sera posée à la personne afin de connaître son avis, pour ne pas faire de dépenses inutiles.

- 3 - Un conseiller a tenu à faire un petit rappel sur le planning de responsabilité de chacun en cas de problèmes majeurs ou de catastrophes naturelles survenant dans la commune tels que les inondations, incendie etc.... Aujourd'hui il existe trois référents dans la commune : Mr Arnaud CRONIER pour l'électricité et le nucléaire, Monsieur

PERRIAU Fabrice pour le ministère de la défense et Mme Le maire pour les autres catastrophes majeures et naturelles. Il est aussi rappelé qu'en cas de problèmes majeurs, il est inscrit sur la porte de la mairie, les personnes à joindre.

-4 - Suite à la démission de Monsieur Bernier Stéphane en qualité de deuxième adjoint, trois conseillers ont demandé à ce que le poste resté vacant, soit pourvu.

Madame Le Maire précise que selon « l'ADM76 » il n'y a pas l'obligation de remplacer le deuxième adjoint et elle rappelle également qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un deuxième adjoint dans la commune. Madame Le Maire propose d'en délibérer au prochain conseil afin de déterminer la nécessité.

La séance est levée à 23H40.